

BULLETIN D'ADHESION 2025 ARTISANS

NOM :		
Code Postal : Ville :		
Téléphone fixe : Téléphone mobile :		
Adresse mail :		
Autesse IIIaii	••••••	
Type de fabrication en fromagerie : Formations souhaitées : Signe officiel de qualité (AB, Label, IGP) :		
Ramassage des échantillons pour les autocontrôles		
□ Je ne souhaite pas faire les autocontrôles par l'AFFAP		
□ Je souhaite faire les autocontrôles par l'AFFAP et je dépose mes produits à analyser :		
En Ariège □ à Foix □ à Viller	ıeuve du Paréage	□ à Saint-Girons
En Haute-Garonne □ à Saint-Gaudens		
En Hautes-Pyrénées □ à Tarbes □ à Arbéost □] à Arrens-Marsous 🛛	∃ à Ayzacq Ost
Dans les Pyrénées-Orientales : □ à La Llagonne	□ à Prades	□ à Céret
Montant de l'adhésion 2025 Non assujetti à la TVA		

Pour les artisans, l'adhésion à l'association ouvre droit :

- → aux bulletins et notes d'information (veille technique et règlementaire, vie de l'association, petites annonces...)
- → aux achats groupés de consommables (ferments, flore d'affinage, toiles, thermomètres, papier pH, soude Dornic, chiffres plastiques pour la traçabilité...)

153 euros

- → à l'organisation de la collecte des échantillons par le laboratoire interprofessionnel (Agrolab's Auch), à l'interprétation des résultats d'analyse avec préconisation des mesures correctives à mettre en œuvre en cas de non-conformités
- → à l'assistance téléphonique pour les questions techniques et règlementaires

Les autres prestations techniques (formations sur site ; dossiers d'agrément, appui à la mise au point de produits nouveaux, intervention sur site suite à des non-conformités...) seront facturées 70€ HT/ heure.